



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Election des représentants de la commune au sein de la Fondation du Patrimoine

N° 019.03c.2026

Rapporteur :
Jérôme Garcia

L'an deux mille vingt-six le vingt-six du mois de mars à 19 heures, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 20 mars 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 28
- Nombre de pouvoirs : 1
- Votants pouvoirs compris : 29

Présents

Jérôme GARCIA, maire, Catherine FÉVRIER, 1^{ère} adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 2^e adjoint, Myriam DUPIAS, 3^e adjointe, Franck MAUREL, 4^e adjoint, Marjorie CAUSSE, 5^e adjointe, Jonathan TEYSSEYRÉ, 6^e adjoint, Édith LESTARPÉ, 7^e adjointe, Christophe TONON, 8^e adjoint, Alain SARTORI, Thierry DUMAS, Thierry FRÈDE, Jean-Luc MALINGE, Guy TROUPEL, Anne MAUREL, Frédéric GALINIÉ, Valérie MAUGARD Éric MALDONADO, Florence PELAYO, Maimoud BAAL, Sandrine BONGEOT, Marie CHAULET, Fanny PARIS, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Olivier PICARD, Philippe RICALENS, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI

Absents excusés

Amandine FAUGÈRE a donné procuration à Maimoud BAAL

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260327-01903c2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2026
Publication : 27/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

La Fondation du patrimoine a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national.

Le conseil municipal doit procéder à l'élection d'un représentant de la commune auprès de l'association.

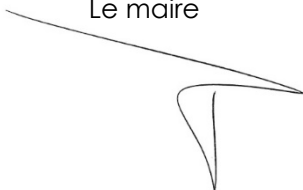
Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a procédé à l'élection de ce représentant sans avoir recours au scrutin secret.

Par 25 voix POUR et 4 abstentions (Olivier PICARD, Philippe RICAENS, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI), monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT est élu comme représentant de la commune au sein de la Fondation du Patrimoine.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

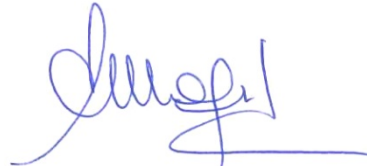
Pour extrait certifié conforme
Revel, le 27 mars 2026

Le maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jérôme Garcia', written over a horizontal line.

Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain Magnin-Lambert', written over a horizontal line.

Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260327-01903c2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2026
Publication : 27/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation